



Destinataire : Aux parents et aux élèves de la Commission scolaire de la Moyenne-Côte-Nord
Expéditeur : Mario Cyr, directeur général
Date : 28 avril 2020
Objet : **Réouverture progressive des écoles**

Il est très important de prendre connaissance de la lettre du ministre de l'Éducation ainsi que des deux autres documents d'information.

À ce jour, nous ne disposons pas de toutes les informations. Voici toutefois un résumé des informations qu'il nous est possible de partager.

Ce qu'il faut retenir pour les écoles préscolaires et primaires :

- Les élèves seront de retour à l'école à partir du 11 mai sur une base volontaire.
- Vous devez informer l'école de votre décision quant à votre choix **de retour à l'école ou de continuité scolaire à distance** le plus rapidement possible. Nous vous demandons de nous informer d'ici le vendredi 1^{er} mai 2020, si possible.
- Nous vous encourageons à assurer le transport de votre enfant pour ceux qui bénéficient du transport scolaire habituellement, sauf si cela vous est absolument impossible. Si vous êtes dans cette situation, vous devez le signifier à votre école au moment où vous allez informer celle-ci de votre choix de retour à l'école.
- Vous devrez également informer l'école si vous souhaitez que votre enfant fréquente le service de garde.
- Vous pouvez communiquer les informations directement par les voies de communication habituelles. Vous aurez aussi la possibilité de remplir un formulaire en ligne par un lien disponible sur le site de la commission scolaire d'ici la fin de la journée.
- Votre enfant devra fréquenter régulièrement l'école si vous faites le choix d'un retour à l'école. Si vous décidez d'inscrire votre enfant ultérieurement, nous aurons besoin d'un délai d'une semaine afin d'organiser les services pour la venue de votre enfant à partir du moment où vous nous informerez de votre intention.
- La récupération du matériel sera possible et les modalités seront définies par les directions d'école. Seuls les parents qui font le choix de la continuité scolaire à distance pourront récupérer le matériel dans les prochains jours.

Ce qu'il faut retenir pour les écoles secondaires :

- Les écoles secondaires demeureront fermées jusqu'en septembre 2020.
- Les élèves pourront tout de même consolider leurs acquis et poursuivre leurs apprentissages à distance grâce à un encadrement pédagogique bonifié par l'équipe-école.
- La récupération du matériel sera possible et les modalités seront définies par les directions d'école.

Nous vous assurons que nous ferons tout notre possible pour mettre en place les mesures émises par le gouvernement afin d'assurer la sécurité de vos enfants.